

Bulletin trimestriel d'information juridique à l'intention des professionnels de la comptabilité, de la gestion et des finances, Numéro 10

1 décembre 2010

Auteur

Loïc Berdnikoff

Avocat et Chef, affaires juridiques et innovation, et Responsable de la protection des renseignements personnels

Commanditaire : votre responsabilité sous la loupe

Divulgarion volontaire : Est-ce toujours une avenue si intéressante pour les contribuables repentants?

La Cour d'appel reconnaît le droit de faire payer les honoraires d'avocats par un débiteur en défaut

Chambre des notaires du Québec c. Procureur général du Canada et Agence du revenu du Canada et Barreau du Québec